

FORMULAIRE DE RESERVATION GRANDE SALLE - BUVETTE - CUISINE

LOCAUX
SANS FUMEE



Veillez cocher la/les salle(s) désirée(s) :

- Location grande salle CHF 300.-
 Location buvette grande salle CHF 100.-
 Utilisation de la cuisine CHF 100.-

Genre de manifestation

- Assemblée/Séance Concert Fête de famille/Anniversaire/Mariage
 Autre :

Nom de la société :

Nom/Prénom de la personne responsable :

Adresse :

N° téléphone : Nombre de personnes :

Date de la manifestation : Heure : de à

Equipements :

- Utilisation de la vaisselle 100 couverts / CHF 50.- 200 couverts / CHF 100.-
 Utilisation du matériel de cuisine Utilisation verres réutilisables Nombre : _____
 Utilisation des verres à vin Nombre : blanc : rouge :
 Utilisation de la sonorisation – (uniquement pour la grande salle) voir paragraphe ci-dessous
 Utilisation de l'éclairage de scène – (uniquement pour la grande salle) voir paragraphe ci-dessous
 Demande autorisation de parcage le long de la route du Vignoble

► **En cas d'utilisation de la cuisine** la personne responsable doit prendre contact 3 jours avant la manifestation avec M. Avdyl Hyseni, concierge, tél. : 079 240 94 87

► **Un état des lieux d'entrée obligatoire** sera effectué avec notre service de conciergerie. Un état des lieux de sortie peut également être exigé. Les locaux doivent être rendus en ordre et nettoyés. En cas de non-respect de cette clause, un montant de CHF 50.-/l'heure sera facturé à l'utilisateur.

► **La remise en place du matériel, tables, chaises** sera effectuée par l'utilisateur.
Le matériel de cuisine doit être rendu propre, comme trouvé à votre arrivée.
Les tables doivent impérativement être protégées par du papier ou du plastique.

► **Pour la sonorisation et l'éclairage de scène** la personne responsable est priée de prendre contact avec M. Cantergiani, tél. : 078 709 61 31

► **Sécurité** la manifestation en question se déroulera sous l'entière responsabilité de l'organisateur qui prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de chacun, notamment en ce qui concerne le parcage des véhicules et la sécurité des piétons. **En cas de manifestation importante, l'organisateur doit annoncer sa manifestation à l'ASR, via polcom@securiv.ch, au moins 2 sem. à l'avance, pour l'obtention d'une autorisation.**

► **Sécurité incendie** La directive AEAI « Manifestations temporaires » devra dans tous les cas être respectée et les organisateurs de la manifestation sont responsables de la sécurité contre l'incendie. Celle-ci se trouve sur leur site internet www.securite-riviera.ch

► **L'heure de police** est fixée à 23h30 les lundi, mardi, mercredi, jeudi, dimanche et à 24h00 les vendredi et samedi.

LA CLE DU LOCAL VOUS SERA REMISE LORS DE L'ETAT DES LIEUX OBLIGATOIRE.
NE PAS OUBLIER DE CONTACTER LE CONCIERGE MIN. 1 SEMAINE AVANT VOTRE RESERVATION.

Date :

Signature :